Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670021-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE FORGES DE LANOUEE

SEANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 03 avril à 20 H 00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Forges de Lanouée se sont réunis en salle du Conseil de la mairie de Lanouée, sur convocation en date du 27 mars 2026 qui leur a été adressé le 27 mars 2026 par voie dématérialisée par Mr André BRIEND, Maire et publiée par voie d'affichage à la mairie du site de Lanouée le 27 mars 2026 et du site des Forges le 27 mars 2026 et sur le site internet forgesdelanouee.fr le 27 mars 2026.

Conseillers présents : André BRIEND, Pascal NIZAN, Séverine LE BRETON, Hervé ANDRE, Mélina ALLAIRE, Alain CHEREL, Alain GIRAUD, Mireille COHEN, Edwige MESSAGER, Christelle CHAMAILLARD, Yves LE GUERN, Samuel BONO, Laëtitia PRETESEILLE, Jean-François ANDRE, Carole LE BRETON, Patrick POCARD, Yoann ROBIN, Sabine GUILLEMIN et Henriette LORAND.

Conseillers donnant pouvoir : Guilaine GARAUD donnant pouvoir à Laëtitia PRETESEILLE, Nicolas HENRIOT donnant pouvoir à Mireille COHEN ; Frédérick BUSSY donnant pouvoir à André BRIEND et Erwann MORVAN donnant pouvoir à Henriette LORAND.

Secrétaire de séance : Sabine GUILLEMIN.

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers présents : 19

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

OBJET : DELIBERATION N° 2026-04.03-21 – LOTISSEMENT DU CLOS DE LA VIGNE – VENTE DU LOT N° 7

- Présentation de la demande d'achat du lot N° 7

- Présentation de l'estimatif du service des Domaines

- Détermination du prix de vente

- Autorisation de vente du lot

- Autorisation de signature de l'acte notarié

Rapporteur : André BRIEND

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670021-DE

Exposé

Le Maire fait lecture du courrier en date du 2 mars 2026 de Mme JOUBIER Marie-France qui souhaite acquérir le lot n° 7 au lotissement du clos de la vigne (parcelle cadastrée section YD 288 d'une contenance de 583 m²).

Il présente l'estimatif du service des Domaines en date du 12 mars 2026 qui sera transmis en Préfecture à l'appui de la présente délibération.

Il rappelle les délibérations du Conseil Municipal en date du 23/09/2022 et 14/11/2025 présentant les prix de vente par lot, TVA sur marge en sus.

Il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande et de fixer le tarif de vente.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE NOUVELLE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Procède à un vote par scrutin ordinaire à main levée qui donne les résultats suivants :

PRESENTS	19
DONNANT POUVOIRS	04
VOTANTS	23
ABSTENTIONS	00
SUFFRAGES EXPRIMES	23
MAJORITE ABSOLUE	12
POUR	23
CONTRE	00

Compte-tenu de ces éléments,

Le Conseil Municipal :

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** à la vente du lot N° 07, d'une contenance de 583 m², cadastré section YD 288 au profit de Mme JOUBIER Marie-France.

- **FIXE** le prix de vente à 37,50 € HT, TVA sur marge en sus conformément au tableau annexé à la délibération du Conseil Municipal du 14/11/2025.

- **AUTORISE** le Maire ou son Représentant à signer l'acte notarié ainsi que toutes pièces nécessaires pour la vente dudit lot.

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 056-200087153-20260403-202670021-DE

Délibération publiée conformément aux dispositions de l'article 5 du Décret N° 2021-1311 du 7 octobre 2021 par voie d'affichage à la mairie et sur le site www.forgesdelanouee.fr

Date de mise en ligne : 10 avril 2026

Le Maire,

André BRIEND

La secrétaire de séance,

Sabine GUILLEMIN

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la Commune (2 place de la mairie – 56120 Forges de Lanouée) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale – 3 Contour de la Motte – CS 44416 – 35044 RENNES CEDEX) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication